

Infos migrations

Numéro 34 - février 2012

Étude

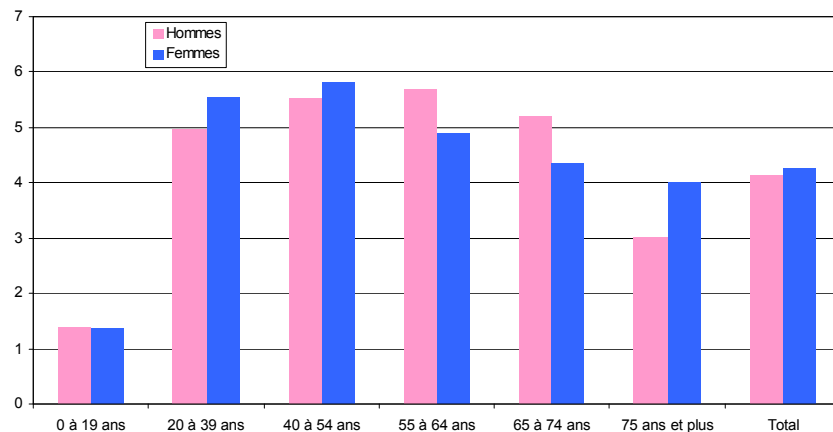
Qui sont les immigrés âgés ?

Au 1^{er} janvier 2008, 1,7 million d'immigrés âgés de 55 ans ou plus réside sur le territoire français dont 794 000 sont originaires des pays tiers. Cette population connaît des conditions de vie plus difficiles que la population non immigrée du même âge. Les immigrés âgés originaires des pays tiers résident en HLM dans 42 % des cas contre 9,1 % de la population âgée non immigrée. Leur état de santé dépend de leur origine et de leur sexe. Globalement, les hommes immigrés sont plutôt en meilleure santé, les femmes immigrées en moins bonne santé, relativement à leurs homologues non immigrés.

La pyramide des âges diffère selon le sexe...

La répartition des 1,7 million d'immigrés (cf. définition) âgés de 55 ans ou plus par sexe est déséquilibrée. Précisément, apparaît un effet en "U". La proportion de femmes est minimale vers 62-68 ans. Cette proportion est plus forte pour les femmes moins âgées du fait de l'équilibrage progressif entre sexe des migrants. L'augmentation vers les grands âges résulte de la mortalité différentielle. Les hommes représentent 54 % des 55-74 ans, mais sont nettement minoritaires (43 %) chez les 75 ans et plus. Le déséquilibre est décalé chez les immigrés âgés provenant des pays tiers, puisque 59 % des 55-74 ans et 52 % des 75 ans et plus sont de sexe masculin.

Graphique 1 : part d'hommes et de femmes immigrés par tranche d'âge



Source : recensement de la population, 2008
Champ : population immigrée

... et selon l'origine

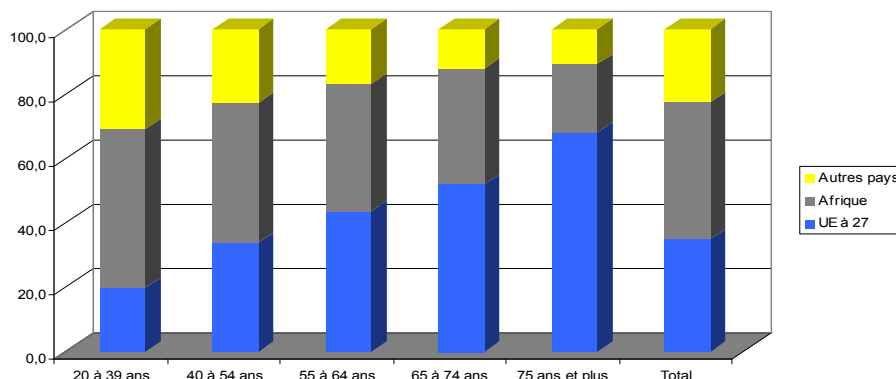
Une part importante de la population immigrée âgée est issue d'anciennes vagues d'immigration intra-européenne. Un nombre important de personnes viennent de trois pays d'Europe : Italie (13,8 %), Portugal (12,7 %) et Espagne (9,8 %). La contribution des pays du Maghreb vient ensuite : Algérie (14 %), Maroc (10 %) et Tunisie (5 %). L'équilibre des origines africaines (en fait maghrébines) et européennes est respecté pour les personnes âgées de 55-64 ans, leurs seniors venant plus souvent d'Europe (cf. graphique 2).

L'auteur :

**Yannick
Croguennec**

Chargé d'études à
la division
« Enquêtes
et études
statistiques »
au DSED

Graphique 2 : population immigrée par origine



Source : recensement de la population, 2008
Champ : population immigrée

L'origine et le lieu de résidence sont corrélés

La répartition par région de la population immigrée et des immigrés âgés est assez semblable. Ces derniers se concentrent principalement en Île-de-France (un tiers d'entre eux), en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (11 %) et en région Rhône-Alpes (11 %). Certaines régions attirent spécifiquement des personnes d'origine donnée.

C'est en particulier vrai de la répartition de la population immigrée âgée originaire des pays tiers (cf. tableau 1). En Île-de-France, il y a relativement moins d'immigrés âgés venus du Maghreb (54 %) et plus de personnes sont originaires du Viêt Nam ou du Cambodge (8 %). Dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, respectivement 77 % et 72 % des immigrés âgés sont originaires d'un pays du Maghreb. On notera encore la part importante en Rhône-Alpes d'immigrés âgés d'Algérie, mais aussi d'origine turque (8 %), en Languedoc-Roussillon des immigrés âgés d'origine marocaine (43 %).

Tableau 1 : répartition de la population immigrée âgée des pays tiers (55 ans et plus) pour cinq régions

Pays de naissance	Île-de-France	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Rhône-Alpes	Nord-Pas-de-Calais	Languedoc-Roussillon
Algérie	26%	35%	44%	48%	30%
Maroc	17%	21%	16%	34%	43%
Tunisie	10%	22%	13%	3%	7%
Turquie	3%	2%	8%	2%	2%
Viêt-Nam	4%	2%	2%	1%	2%
Serbie	4%	1%	2%	1%	1%
Cambodge	3%	1%	1%	1%	0%
Sénégal	2%	1%	1%	1%	0%
Mali	3%	0%	0%	0%	0%
États-Unis d'Amérique	1%	1%	1%	0%	1%
Effectifs	333 676	88 737	86 306	31 331	29 674

Source : recensement de la population, 2008

Champ : population immigrée des pays tiers âgée de 55 ans et plus

Les conditions de logement sont marquées par l'origine

Le « statut d'occupation du logement », soit le fait d'être propriétaire ou locataire ou encore locataire d'une habitation à loyer modéré (HLM) diffère suivant l'origine. Si 78% des personnes âgées non immigrées sont propriétaires de leur logement, ce n'est le cas que pour 55% des immigrés âgés, ce taux chutant même à 37% pour les immigrés âgés originaires des pays tiers. A contrario, seulement 9% des personnes âgées non immigrées résident en HLM contre 42% des immigrés âgés des pays tiers (cf. tableau 2).

Tableau 2 : répartition de la population âgée immigrée et non immigrée par statut d'occupation de logement

	Locataire de logement vide HLM	Locataire de logement vide non HLM	Locataire d'un logement loué meublé	Logé gratuitement	Propriétaire	Total
Immigrés	25,8%	14,7%	1,5%	2,8%	55,3%	100,0%
Immigrés des pays tiers	41,6%	17,3%	2,3%	2,2%	36,6%	100,0%
Non immigrés	9,1%	10,6%	0,5%	1,8%	78,1%	100,0%

Source : recensement de la population, 2008

Champ : population immigrée des pays tiers âgée de 55 ans et plus résidant en ménage ordinaire

La part des immigrés âgés résidant « hors ménage » (dans divers logements collectifs) avoisine les 4,2 %, ce qui reste très proche de celle des personnes âgées non immigrées (3,8 %) (cf. tableau 3). Si l'on se limite aux immigrés originaires des pays tiers, cette proportion atteint alors 6 %. La population immigrée âgée des pays tiers vivant hors ménage réside à 95 % dans des services de moyen ou long séjour (qui incluent les services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, les établissements sociaux de moyen et long séjour, les maisons de retraite, les foyers et résidences sociales ou assimilés).

Tableau 3 : répartition de la population âgée immigrée des pays tiers par catégorie de population

	Population des ménages	Service de moyen ou de long séjour	Autres communautés	Total
Immigrés	95,8%	3,9%	0,3%	100,0%
Non immigrés	96,2%	3,5%	0,3%	100,0%

Source : recensement de la population, 2008

Champ : population âgée de 55 ans et plus

Les recensements des dernières années ne permettent pas de distinguer qui vit en foyer de travailleur ou dans d'autres établissements de moyen ou long séjour. Selon le recensement de la population de 1999, 2,7% de la population immigrée âgée résidait dans un foyer de travailleur, contre 0,3% pour l'ensemble. Si l'on considère que ce pourcentage a peu évolué depuis 1999, ceci permet d'estimer à 45 000 le nombre d'immigrés âgés vivant en 2008 dans un foyer de travailleurs. Par ailleurs, la sous représentation des immigrés âgés originaires des pays tiers résidant en établissement sanitaire et social, autre catégorie de services de moyen ou long séjour, étaye le fait que ces derniers sont largement surreprésentés dans les foyers de travailleurs².

L'état de santé des femmes est relativement plus dégradée

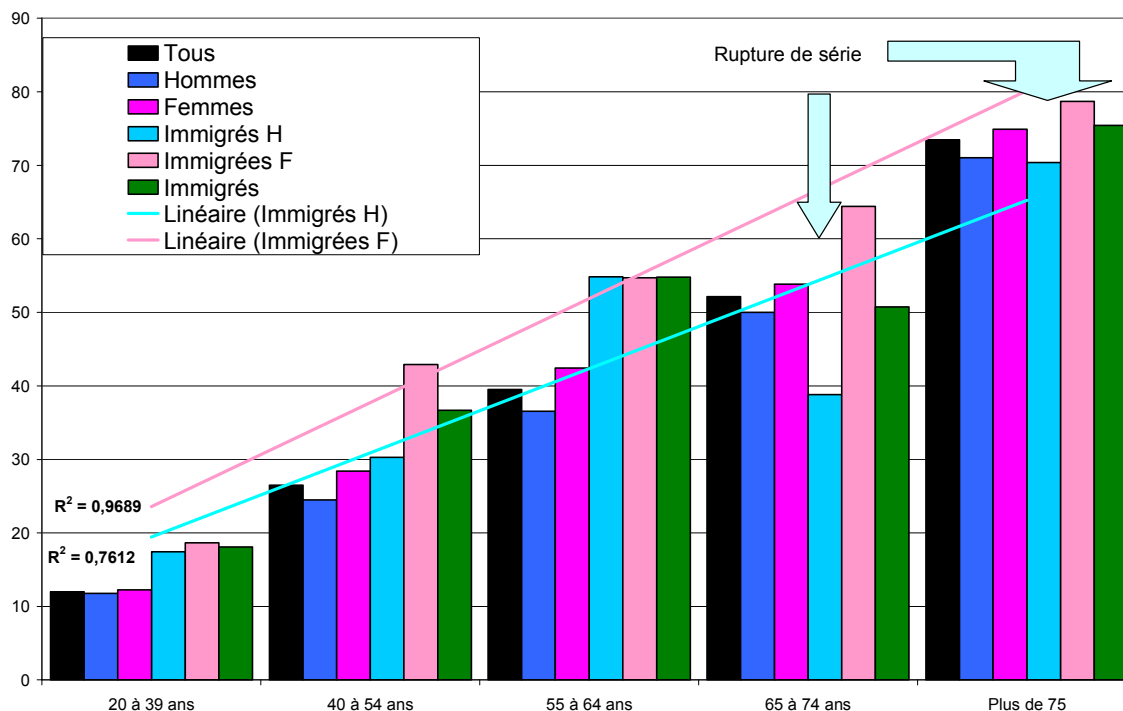
L'analyse de l'état de santé s'appuie sur les données de l'enquête Handicap-Santé, menée par l'INSEE et la DREES en 2008 (en ménages) et en 2009 (en institution) (cf. encadré). Le champ de cette enquête est presque exhaustif. Cependant, l'exception, importante dans le cadre de cette étude, est celle des foyers de travailleurs. L'estimation précédente montre qu'environ 10 % des hommes immigrés âgés des pays tiers résident dans ceux-ci, et il est fortement probable que l'état de santé de ces derniers est différent de celui des personnes résidentes en ménages.

Pour les femmes, l'état de santé déclaré se dégrade fortement avec l'âge. Soit, pour les femmes non immigrées, une proportion de personnes se déclarant en mauvaise santé de 41 % pour les 55-64 ans, qui monte à 75 % chez les 75 ans et plus. La situation des hommes est plus complexe à analyser, car elle combine à la fois un effet d'âge et un effet de génération. Les immigrés de 65 à 74 ans (peut être de façon plus large, mais l'âge de 70 ans semble bien marquer la médiane du phénomène) sont en bien meilleure santé que leurs cadets et que les non-immigrés de la même classe d'âge. On semble même observer un phénomène de rupture, avec les personnes de 55 à 64 ans d'origine immigrée qui sont plus nombreuses à se déclarer en mauvaise santé, au contraire de leurs aînés de même origine.

Cet effet a déjà été relevé. Il est usuellement attribué à un effet de « sélection » : durant les Trente Glorieuses, les immigrés, venus travailler en France auraient été, pour l'essentiel d'entre eux, en meilleure santé que les non-immigrés au même âge. Mais on peut encore supposer ici un deuxième effet de sélection, dans la mesure où les personnes qui vivent hors foyers sont probablement en meilleure santé.

2. Cette sous représentation est mesurée par l'enquête Handicap-Santé, voir *infra*.

Graphique 3 : part des personnes se déclarant en mauvaise santé (indicateur général), par genre, âge et origine



Source et champ : enquête Handicap-santé, 2008-2009, INSEE

Encadré : Champ et source : l'enquête Handicap-Santé

L'enquête Handicap-Santé couvre l'ensemble de la France, départements d'outre-mer compris. Le champ de l'enquête Handicap-Santé 2008-2009 se divise en deux parties. La première partie comprend les personnes vivant en ménages ordinaires, c'est-à-dire à leur domicile. La seconde partie recouvre les personnes résidant en institutions. Parmi les institutions entrant dans le champ de l'enquête figurent uniquement les établissements pour adultes handicapés, les maisons de retraite, les EHPAD, les USLD, les services de psychiatrie générale et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). L'indicateur utilisé ici est défini à partir d'une question où l'on demande aux personnes d'évaluer elles-mêmes leur état général de santé.

Définition : une personne immigrée est une personne née étrangère à l'étranger. Elle peut avoir acquis la nationalité française au cours de sa vie.

Pour en savoir plus :

- [1]. La santé perçue des immigrés en France, *Questions d'économie de la santé*, n°133, étude menée sur les personnes âgées de 18 ans et plus ayant participé aux trois visites de l'enquête décennale santé 2002/2003 (INSEE) et ayant renseigné leur état de santé perçu.
- [2]. Insee Références "Les immigrés en France, édition 2005", pages 148-49 : Vie en collectivité
- [3]. Etat de santé et recours aux soins des immigrés : une synthèse des travaux français, C. Berchet, F. Jusot, *Questions d'économie de la santé* N° 172, IRDES.

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
 Secrétariat Général à l'immigration et à l'intégration
 Place Beauvau 75800 Paris cedex 08

L'ensemble des numéros parus est disponible sur le site :
Immigration.gouv.fr/ressources/études_et_statistiques/publications
 Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard
 Rédacteur en chef : Gérard Bouvier
 Maquette : Evelyne Coirier

Infos migrations

n°34 – février 2012

Qui sont les immigrés âgés ?